

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00233

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - BILAN ET CLOTURE DE LA CONCERTATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L103-6 DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 110

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 122

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, Mme Hélène BRUYERE, Mme Marie-Christine BUFFARD, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Pascale MARRON, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,

RECUEIL EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160509-D2016002331-DE

DATE D'AFFICHAGE : 20160705

M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Pascal GARRIDO,
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX,
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Laurence JUBAN, M. Florent PIGEON, Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - BILAN ET CLOTURE DE LA CONCERTATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L103-6 DU CODE DE L'URBANISME

Par délibération en date du 1^{er} avril 2015, le Conseil Communautaire de Saint-Etienne Métropole a validé le programme et l'enveloppe prévisionnelle du projet de 3^{ème} ligne de tramway, ainsi que les modalités de la concertation préalable en application de l'article L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme. Par délibération du 04 février 2016, Saint-Etienne Métropole a ajusté les modalités de la concertation pour améliorer les échanges avec le public.

Objectifs du projet

Le projet de prolongement de la troisième ligne de tramway vers le nord-est de la ville de Saint-Etienne entre Châteaucreux et La Terrasse a été pris en considération le 1^{er} avril 2015 par une délibération adoptée par le Conseil de Communauté. Sur une distance d'environ 4,5 km, il permettra de relier la gare TGV de Châteaucreux au pôle multimodal de La Terrasse en desservant les futurs quartiers de Châteaucreux Nord et du Soleil, la Plaine-Achille et ses équipements de rayonnement communautaire, le secteur d'emplois du Technopôle et le pôle sportif de l'Etivallière intégrant notamment le stade Geoffroy-Guichard.

Phasage de la concertation

La concertation a été organisée du 15 juin 2015 au 20 mai 2016. Elle s'est déroulée en deux phases et a été ponctuée par l'adoption d'un bilan intermédiaire et par le choix d'un tracé par les élus de Saint-Etienne Métropole.

La première phase s'est déroulée du 15 juin 2015 au 15 janvier 2016 et portait sur l'opportunité du projet, les objectifs du prolongement et les différentes options de tracés. Cette première phase s'est conclue par l'adoption d'un bilan intermédiaire par le Conseil de Communauté du 10 mars 2016. Il rend compte des questions et des avis exprimés par le public. Ce bilan intermédiaire a alimenté la réflexion pour le choix du tracé et a servi de base aux études de conception du projet par le maître d'œuvre.

La seconde phase de concertation a été organisée du 04 avril au 20 mai 2016 et a porté sur l'intégration urbaine de la nouvelle ligne (localisation des stations, positionnement de la plateforme dans l'espace public, principes de traitements paysagers...), et sur les impacts et bénéfices engendrés, à partir du tracé préalablement retenu.

La concertation réglementaire se conclut par le bilan qui rend compte de la totalité des échanges et des avis exprimés par le public depuis près d'un an. Le bilan permet notamment d'alimenter les études d'avant-projet et sera annexé au dossier d'enquête d'utilité publique conformément aux dispositions réglementaires.

Modalités de la concertation

Les modalités suivantes ont été mises en œuvre tout au long de la procédure de concertation :

- un dossier de concertation a été en permanence mis à la disposition du public. A compter du 04 avril 2016, il a été complété par un dossier additionnel actualisant et complétant la description du projet sur la base du tracé retenu. Ces supports étaient disponibles à l'hôtel de Ville de Saint-Etienne, en Mairie de Saint-Priest-en-Jarez et au siège de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole (site Grüner). Les dossiers ont également été disposés à l'accueil de l'ensemble des lieux retenus pour les réunions publiques,
- trois registres papier étaient à la disposition du public avec le dossier de concertation, pour remarques et propositions, aux heures d'ouverture de l'hôtel de Ville de Saint-Etienne, en mairie de Saint-Priest-en-Jarez et au siège de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole (site Grüner),
- une page dédiée au projet et à la concertation était disponible depuis le démarrage de la concertation sur le site internet de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole. Celle-ci était accessible depuis les sites internet de Saint-Etienne Métropole, de la Ville de Saint-Etienne, de la Ville de Saint-Priest-en-Jarez et de la STAS. Un registre en ligne a permis au public d'émettre des avis par internet pendant toute la durée de la concertation,
- des informations régulières dans les supports de communication des collectivités concernées, deux lettres d'information sur le projet et des courriers d'information à destination des associations et entreprises du périmètre du projet, ainsi qu'aux partenaires et chambres consulaires ont été diffusés,
- annonce des phases de concertation et des réunions publiques par voie de presse,
- annonce des réunions publiques sur les affichages numériques de la Ville de Saint-Etienne,
- cinq réunions publiques de présentation du projet et de recueil des observations, réunissant près de 500 personnes, ont été organisées :
 - o le 15 décembre 2015 à la Cité du design ;
 - o le 26 avril 2016 au Forum du Technopôle ;
 - o le 29 avril 2016 au Forum du Technopôle pour évoquer l'insertion du projet dans le secteur « Technopôle - Plaine Achille » ;
 - o le 03 mai 2016 à la maison de quartier du Soleil pour évoquer l'insertion du projet dans le secteur « Châteaureux - Soleil » ;
 - o le 04 mai 2016 à l'auditorium du siège du Crédit Agricole (rue Bergson) pour évoquer l'insertion du projet dans le quartier « Etivallière - Odde - Bergson »,
- le public a pu également apporter sa contribution par courrier par l'intermédiaire d'une adresse postale.

La concertation s'est déroulée dans les conditions prévues.

Recueil des avis du public

Le bilan de la concertation est établi au 20 mai 2016 dans un document annexé à la présente délibération. En deux parties, il synthétise les avis et demandes formulées au cours des deux phases de concertation.

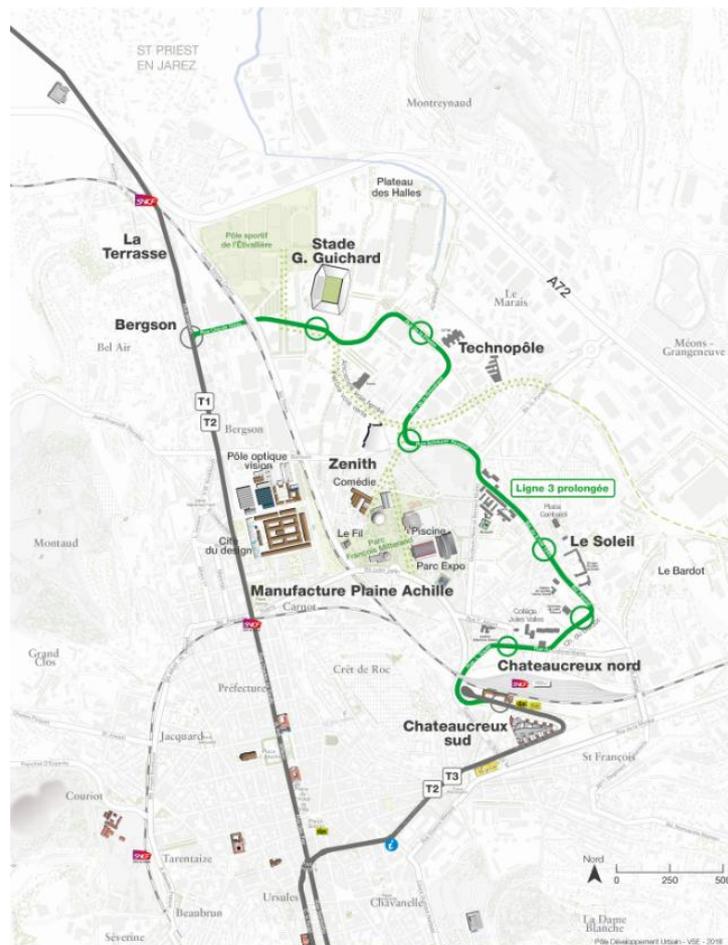
Il ressort de ce bilan une mobilisation forte autour du projet : au total, près de 500 personnes ont participé aux 5 réunions publiques et 410 avis ont été exprimés répartis de la manière suivante :

- 57 contributions ont été apportées sur les registres papier ;
- 269 contributions ont été effectuées via le registre en ligne ;
- 25 courriers ont été réceptionnés ;
- 59 questions et avis ont été formulés au cours des réunions publiques.

Choix du tracé et principaux enseignements

Au regard des études préliminaires entamées depuis l'automne 2015 et du bilan intermédiaire de la concertation, il a été retenu un tracé préférentiel reliant la gare de Châteaureux à la rue Bergson via la ZAC Châteaureux Nord, le cœur de Soleil, la Plaine Achille et ses équipements de rayonnement communautaire, le Technopôle et le pôle sportif stade Geoffroy-Guichard - Etivallière.

Ce tracé emprunte la rue Soulié, la rue Colonel Marey, le chemin du Bardot, les boulevards Fauriat et du 8 Mai 1945, la rue Scheurer Kestner puis passe devant le Zénith, traverse la voie verte pour emprunter la rue de la Robotique, la rue de la Presse et la rue de l'innovation. Il passe ensuite au Sud du stade Geoffroy-Guichard – allée Durkovic, longe les parkings existants devant le stade, pour emprunter enfin la rue Claude Odde et se raccorder au réseau existant rue Bergson.



Les avis exprimés lors de cette concertation permettent de dégager les principaux enseignements suivants :

- une large adhésion au projet de prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway, qui s'est notamment traduite par une forte mobilisation de la population. 410 avis ont été exprimés dont 71 % sont favorables au projet,
- un projet dont l'opportunité est confirmée. Il est attendu que le tramway participe au développement et au renouvellement urbain du territoire nord-est de Saint-Etienne. Le choix du mode « tramway » a également fait l'objet d'un large consensus au cours de la première phase de la concertation,
- un souhait, exprimé lors de la phase 1 de la concertation, que le tramway desserve les équipements publics de la Plaine Achille. La pertinence du tracé retenu à l'issue de cette première phase, a été largement confirmée par les avis réceptionnés au cours de la phase 2 de la concertation,
- une adhésion globale aux aménagements proposés avec cependant :
 - o des questions sur les impacts du projet sur la circulation automobile et le stationnement, particulièrement avec les mises en sens unique des boulevards Fauriat et 08 Mai 1945, de la rue Claude Odde, et la suppression de la circulation non riveraine rue Soulié,
 - o le souhait d'une bonne prise en compte des modes doux, et en particulier du développement d'aménagements cyclables continus et performants,
- des modalités de concertation sur le projet de tramway appréciées.

Les nombreuses observations du public émises pendant la concertation préalable ainsi que les propositions formulées vont enrichir les études d'avant-projet et permettre de préciser les aménagements attendus en vue de l'enquête d'utilité publique à venir.

A l'image de la concertation préalable, Saint-Etienne Métropole entend poursuivre cette démarche de concertation et de dialogue tout au long des phases à venir.

A l'issue de cette concertation préalable associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **tire le bilan de la concertation préalable de cette opération détaillée dans le dossier annexé à la présente délibération,**
- **décide de poursuivre la mise en œuvre de l'opération sur la base du tracé et des aménagements proposés.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 4 voix contre et 11 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU